

## Communiqué

Paris, le 5 février 2020

### **Accord salarial unanime pour la branche des Caisses régionales de Crédit Agricole**

La négociation annuelle des salaires de la branche des Caisses régionales de Crédit Agricole (73 000 salariés) s'est conclue mardi 28 janvier par un accord unanimement signé par les organisations syndicales représentatives (SNECA CGC, CFDT, SUD, FO).

Cet accord prévoit une hausse générale des salaires conventionnels de +0,8 % avec un plancher annuel d'augmentation individuelle de 250€. A la hausse des salaires ainsi convenue, s'ajoute la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat de 700€ versée au premier trimestre 2020 à tous les salariés relevant de la Convention Collective du Crédit Agricole suite à un engagement pris en juillet 2019.

Les Caisses régionales et entités de la Branche Crédit Agricole accompagnent en outre le développement des compétences individuelles de leurs collaborateurs et négocieront localement à ce titre comme chaque année une enveloppe d'augmentations salariales, comme le prévoit la convention collective. Pour mémoire l'augmentation globale des rémunérations s'est élevée à plus de 2% en 2018.

**Contact** : Bertrand Schaefer – 01 49 43 76 – [bertrand.schaefer@ca-fnca.fr](mailto:bertrand.schaefer@ca-fnca.fr)  
Retrouvez tous les communiqués sur [www.creditagricole.info](http://www.creditagricole.info) rubrique « médias »